

**Club Sportif de Sourds de Nantes  
Section de Pétanque  
Organise un concours de Pétanque  
Doublette Mixte ouvert à tous**

# **Hommage à MORICEAU Serge**



Ancien joueur Pétanque et Boules Lyonnaises

**samedi 24 mai 2008**

Doublette mixte pour tous  
Au terrain du Mangin Beaulieu  
Rue Louis Joxe  
44200 NANTES

Engagement : 10 € par doublette

Jeu du but : 9 Heures précises

Assurée : buvette

**Soirée repas à la maison des sourds « René Dunan »**



# Programme

## SAMEDI 24 mai 2008

- 08 H 00 Accueil des clubs au terrain Beaulieu Mangin  
rue Louis Joxe 44200 NANTES
- 08 H 30 Présentation des joueurs  
  
Tirage au Sort Doublette Mixte
- 09 H 00 Lancement du jeu
- 12 H 00 Pause et repas libre (buvette assurée.)
- 13 H 30 Continuation du concours des doublettes mixte
- 18 H 00 Fin du Concours
- 19 H 30 Remise des Récompenses  
Repas d'Amitié  
La Maison des sourds René Dunan,  
28 quater Rue Frère – Louis, 44200 NANTES

## Règlement de pétanque doublette mixte *En la mémoire de Serge MORICEAU*

1. Le Club Sportif des Sourds de NANTES, Section de Pétanque organise un Concours de pétanque en doublette Mixte du samedi 24 mai 2008 qui se déroulera sur le Terrain Beaulieu Mangin rue Louis Joxe 44200 NANTES
2. Le concours se jouera en doublettes (2 joueurs ou 2 joueuses ou 1 joueur et 1 joueuse), chaque joueur dispose de 3 boules, 1 cochonnet, 1 mètre.
3. le Concours est ouvert à tous les licenciés FFH et non licenciés à tous.
4. Le Règlement est celui de la F.F.P.J.P.
5. le nombre des doublettes est illimité
6. Le prix d'engagement est 10 €uros par doublette Mixte à régler sur place.
7. Les parties des poules américaines se feront en 11 points.
8. La composition des joueurs doit rester la même pendant la durée de la journée, toute la fraude entraîne l'élimination immédiate de l'équipe fautive.
9. Le tirage au sort des doublettes pour la première partie qui aura lieu le samedi 24 mai 2008 à 8 Heures 30.
10. le port des appareils auditifs et téléphones portables sont interdits sous peine d'exclusion immédiate
11. La Section de la Pétanque du CSSNantes se réserve le droit de modifier les indemnités suite le nombre d'inscriptions insuffisantes
12. Attribution des indemnités Primes est de 5 € chaque victoire et en plus attribution des lots à chacun
13. La Section de la Pétanque du CSSNantes se décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vols survenus ou de pertes d'effets personnels durant de la journée Concours de la mémoire .

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM DU CLUB-----

| Nom Prénom | Nom Prénom |
|------------|------------|
| 1          |            |
| 2          |            |
| 3          |            |
| 4          |            |

Engagement est de 10 € X -----doublettes =-----

Prix du Repas du samedi soir est de

14 € X -----personnes =-----

Choix en préférable mettre en croix **Nombre**

RIZ ou Pommes de Terre

à l'ordre du CSSNantes Section de Pétanque

Si sur place possible de refuser où majoration est de 5 €

Cachet du Club et Signature du Responsable

à s'adresser au Commissaire Mme GUITTET Marie-Thérèse

8 rue des Frênes

44840 LES SORINIERES

Avant le 15 mai 2008.

### Menu du samedi soir

La verrine au saumon fumée  
et sa crème nordique

Coquille au crabe

Filet dorade sébaste  
Sauce provençale  
Riz ou pommes de terre

Fromage

Tarte de pomme

Café

Boissons compris

Prix : 14 €